

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **21 mai 2012**

Délibération n° 2012-2978

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Mions

objet : Rue Herminie - Aménagement d'une voie nouvelle - Individualisation d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Chabrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : lundi 7 mai 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 22 mai 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lebuhotel, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Darne J. (pouvoir à M. Crédoz), Calvel (pouvoir à M. Assi), Crimier (pouvoir à M. Barral), Charles (pouvoir à M. Buna), Colin (pouvoir à M. Abadie), Blein (pouvoir à Mme David M.), Vesco, Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), MM. Balme (pouvoir à M. Réale), Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Fleury, Genin (pouvoir à M. Plazzi), Havard (pouvoir à M. Buffet), Huguet (pouvoir à Mme Levy), Lambert (pouvoir à M. Chabrier), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart, Léonard (pouvoir à M. Gignoux), Lyonnet (pouvoir à M. Suchet), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Pillon (pouvoir à M. Grivel), Roche (pouvoir à M. David G.), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Llung).

Absents non excusés : Mmes Domenech Diana, Bocquet, MM. Chabert, Dumas, Giordano, Lelièvre.

Séance publique du 21 mai 2012**Délibération n° 2012-2978**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Mions

objet : **Rue Herminie - Aménagement d'une voie nouvelle - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 avril 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté du 15 décembre 2008, par délibération n° 2008-0455, a inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements l'aménagement de la rue Herminie à Mions à la rubrique "Harmoniser une politique du logement équilibrée".

L'emprise de la rue Herminie est définie au plan local d'urbanisme (PLU) par l'emplacement réservé de voirie n° 43 avec une largeur de 9 mètres.

Aujourd'hui, le tronçon ouest de la rue Herminie se termine en impasse et n'est que très sommairement aménagé. Le débouché sur la rue du 23 août 1944 reste à créer. L'opportunité se présente d'acquérir auprès de Grand Lyon habitat les terrains d'assiette de cette voie.

Une fois aménagée, la rue Herminie constituera une voie d'un linéaire de 265 mètres et desservira une dizaine de maisons individuelles et un programme immobilier de 20 logements. Cette voie sera aussi un barreau structurant pour le quartier en assurant la liaison entre la rue du 23 août 1944, voie structurante et la rue des Brosses qui est une voie de distribution.

Son faible gabarit et son linéaire légèrement sinueux devraient inciter à une vitesse modérée et à un usage apaisé. L'emprise disponible (9 mètres de large) permet de créer 2 trottoirs de 1,75 mètre de large et une chaussée à double sens de 5,50 mètres de large. Le parti a été pris d'un aménagement traditionnel : bordures en béton, revêtement des trottoirs et de la chaussée en enrobés noirs.

Le projet participe à l'amélioration de l'accessibilité du domaine public communautaire à hauteur de 215 000 €, notamment par la mise en conformité de 265 mètres de cheminement piéton.

Les études ont été menées en interne par la direction de la voirie.

La procédure d'acquisition foncière est en cours et l'ensemble des tènements nécessaires devrait être mis à disposition pour le mois de juin 2012.

Des travaux préliminaires de terrassement et de création de plateforme de chaussée seront réalisés en juillet 2012 sur le tronçon est du projet. La direction de l'eau procèdera ensuite à l'extension de ses réseaux (assainissement, eaux pluviales et adduction d'eau potable). Les aménagements de voirie seront réalisés en 2013 sur tout le linéaire de la rue après la construction du programme immobilier de Grand Lyon habitat.

La Ville de Mions équippa cette voie nouvelle d'un éclairage public. La gestion et l'entretien des 2 petits espaces végétalisés (80 mètres carrés environ) au carrefour Herminie/Brosses seront assurés par la Ville de Mions.

Ce projet améliore l'accessibilité et la sécurisation des espaces par la création de 6 bandes podotactiles, 6 abaissements de trottoirs et 265 mètres linéaires de cheminement rendus conformes pour les personnes à mobilité réduite (PMR) pour un montant estimé à 215 000 € TTC.

Le besoin en autorisation de programme s'élève à :

- 458 000 € TTC à la charge du budget principal pour les travaux de voirie,
- 25 000 € TTC à la charge du budget principal pour les acquisitions foncières,
- 38 000 € TTC à la charge du budget principal pour les travaux d'eaux pluviales réseau séparatif,
- 20 903 € HT, soit 25 000 € TTC à la charge du budget annexe des eaux pour les travaux d'adduction d'eau potable,
- 23 411 € HT à la charge du budget annexe de l'assainissement pour la gestion des eaux usées.

Les dépenses seront réalisées en 2012-2013 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve l'aménagement d'une voie nouvelle, rue Herminie à Mions.

2° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie sur les opérations n° 0P09O2713, n° 1P09O2713 et n° 2P09O2713 pour un montant de 521 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, 20 903 € HT en dépenses à la charge du budget annexe des eaux et 23 411 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement, répartis comme suit :

- au budget principal pour un montant de 521 000 € TTC en dépenses, selon l'échéancier suivant :

. 143 000 € TTC en 2012,

. 378 000 € TTC en 2013,

- au budget annexe des eaux pour un montant de 20 903 € HT en dépenses en 2012.

La TVA versée en supplément sur l'opération est intégralement récupérée auprès du délégataire pour un montant équilibré en dépenses et en recettes de 4 097 €,

- au budget annexe de l'assainissement pour un montant de 23 411 € HT en dépenses en 2012.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 22 mai 2012.